

Contrats de formation

Paragraphe 23 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)

Divulgarion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2020-2021

Trimestre : octobre à décembre

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Date	Lieu	Nombre de participants
Côté, Sylvie	1 667,50 \$	Accompagnement dans l'élaboration du Programme de formation continue du sous-ministériat des affaires juridiques du MJQ.	2020-10-06 au 2020-10-28	Classe virtuelle	4
Isarta inc.	10 550,00 \$	Gestion du temps et des priorités.	2020-10-23 au 2020-12-11	Classe viruelle	151
Université Laval	3 500,00 \$	"L'interprétation des lois et des règlements: débats théoriques et enjeux pratiques" par la professeur Mélanie Samson.	2020-10-26	Classe virtuelle	57
Conseillers Acti-Communications inc., Les	4 400,00 \$	La synthèse à l'écrit, méthodes et techniques.	2020-11-03 au 2020-12-03	Classe viruelle	31
Côté, Sylvie	2 030,00 \$	Accompagnement dans l'élaboration du Programme de formation continue du sous-ministériat des affaires juridiques du MJQ.	2020-11-04 au 2020-11-26	Classe virtuelle	4
Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières	1 110,00 \$	Formation de perfectionnement en français écrit. L'objectif général de la formation est de perfectionner la qualité de rédaction des participants et participantes sur les plans syntaxiques et grammaticaux.	2020-11-18 au 2020-12-02	Classe virtuelle	12
Côté, Sylvie	1 160,00 \$	Accompagnement dans l'élaboration du Programme de formation continue du sous-ministériat des affaires juridiques du MJQ.	2020-12-04 au 2020-12-18	Classe viruelle	4
Lafortune Légal Inc	3 276,00 \$	Administration juridique - Procédures contentieuses au personnel de soutien des contentieux de Québec et de Montréal.	2020-12-07	Classe viruelle	3

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.

Données comptabilisées au 31 décembre 2020. Elles peuvent faire l'objet d'une modification au prochain trimestre.